

## DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

**N°2026/19 annule et remplace la décision N°2026/10**

**Objet : « soutien à 15 projets du savoir rouler à vélo en Chartreuse » plan de financement modifié**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 02 février 2026 validant la programmation pour l'année 2026,

### DECIDE

#### Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **soutien à 15 projets du savoir rouler à vélo en Chartreuse** » est arrêté comme suit :

Dépenses	TTC €	Recettes	€
Prestations de soutien aux projets du savoir rouler à vélo	11 400 €	Région AURA	7 120 €
		CD 38	2 000 €
		Autofinancement	2 280 €
<b>Total</b>	<b>11 400 €</b>	<b>Total</b>	<b>11 400 €</b>

#### Article 2

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Isère sont sollicitée en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,  
Le 17 mars 2026

Pour copie conforme  
Le Président  
Dominique ESCARON

